

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Lundi 27 du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Jean-Claude PIOCHE - Mme Roberte MERI - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Laurent BERNIER (Procuration à M. MARY) - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Mme BOSSU ép. JEAN JEAN).

ABSENTS : - MM. Cédric CORNET - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

CC-2016-6S-DAF-18

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté d'Agglomération « LA RIVIERA DU LEVANT », approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 27 Juin 2016,

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 4 139 676,10 €.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du Président,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré,

Par 32 voix pour
Par 0 voix contre,
Par 0 abstentions,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'affecter la somme de 996 478,93 € à la section d'investissement qui sera inscrit à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en dépenses d'investissement ; et la somme de 3 143 197,17 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

07 JUL. 2016

Et publication ou notification
le

08 JUL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 27 Juin 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président


-Jean-Pierre DUPONT -

